



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mercredi 30 septembre 2020
Délibération n°2020-35

DÉLIBÉRATION N°2020-35 : Approbation des maquettes d'enseignement, règlement d'examen, annexe financière et tarifs de la formation du DU "Valeurs de la République et Religions" - année universitaire 2019-2020..

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,
Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 25 avril 2017.

Considérant que :

Les 18 membres en exercice du Conseil d'administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver les maquettes d'enseignement, règlement d'examen, annexe financière et tarifs de la formation du DU "Valeurs de la République et Religions" - année universitaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les maquettes d'enseignement, règlement d'examen, annexe financière et tarifs de la formation du DU "Valeurs de la République et Religions" - année universitaire 2019-2020.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Nombre de votants (présents et représentés)	10
Membres en exercice	18	Nombre de membres représentés	0
Majorité absolue	11		
Quorum physique (budget)	10		
Nombre de pouvoirs	0		

Votants	10	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---	--------	---

Délibération adoptée à l'unanimité.

Document(s) en annexe(s) au présent extrait :

- Règlement des études.
- Règlement d'examen.
- Annexe financière.

Fait à Dombéni, le 08 Octobre 2020,

La présidente du Conseil d'Administration du CUFR
Anrafati COMBO

Le directeur du CUFR
Aurélien SIRI

<p>Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités le :</p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p>Certifié exécutoire le :</p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>
<p>Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable au secrétariat de Direction. Document mis en ligne le :</p>	

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE

DIPLÔME UNIVERSITAIRE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET RELIGIONS

Année universitaire 2020/2021

LE MOT DU DIRECTEUR



Le Préfet de Mayotte avait inauguré officiellement le 7 septembre 2015 l'ouverture du nouveau Diplôme d'Université « Valeurs de la République et islam » que j'ai eu l'honneur de créer au Centre Universitaire de Formation et de Recherche et de diriger pendant trois ans. Le Centre Universitaire de Mayotte répondait ainsi à la proposition de formation à l'apprentissage de la laïcité et des valeurs de la République contenue dans le document stratégique « Mayotte 2025 : une ambition pour la République », qui trace pour les dix années à venir le cheminement de Mayotte vers le droit commun de la République. La création d'un Diplôme d'Université sur les valeurs de la République s'inscrivait également dans la dynamique impulsée par le Gouvernement français sur l'ensemble du territoire national. Le Ministre de l'Intérieur avait présenté, en février 2015, une communication en Conseil des ministres relative au « dialogue avec l'islam » visant à la création de « formations civiles et civiques » destinées aux futurs ministres du culte. Les trois instances de dialogue avec l'islam de France, organisées par le Bureau central des cultes au Ministère de l'Intérieur les 15 juin 2015, 21 mars et 12 décembre 2016, ont permis de rappeler cette priorité.

Dans un souci d'harmonisation des diplômes universitaires (au nombre de 14 en 2017), il est apparu nécessaire d'élargir la formation à l'ensemble des religions présentes en France. Cette ouverture du champ religieux du Diplôme d'Université de Mayotte est souhaitable pour offrir le même socle de connaissances que les Diplômes d'Université de France métropolitaine. Néanmoins, cette formation continue de prendre en considération la spécificité mahoraise : le département de Mayotte est le seul territoire de la République où la population de confession musulmane est estimée à plus de 90 %. Des cours spécifiques sont proposés sur la médiation sociale et culturelle. Ce diplôme s'intitule, depuis 2016, « Valeurs de la République et Religions ».

Le Diplôme d'Université « Valeurs de la République et Religions » du Centre Universitaire de Mayotte fait partie des diplômes d'université de « formation civile et civique » labellisés (*art. 1^{er} de l'Arrêté du 31 juillet 2017 fixant la liste des formations civiles et civiques suivies par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires, publié au B.O. Min. Int., Août 2017, p. 100*), reconnus et soutenus par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Outre-mer. Les diplômes d'université de formation civile et civique ont un triple objectif :

1° transmettre un socle commun de connaissances dans trois grands domaines (*conformément à l'arrêté du 5 mai 2007 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires et fixant les modalités d'établissement de la liste de ces formations*) :

- Institutions de la République et laïcité
- Grands principes du droit des cultes
- Sciences humaines et sociales des religions

2° développer des compétences en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions culturelles et préparer les aumôniers à l'exercice de leurs fonctions dans le cadre d'une administration ou de l'armée ;

3° promouvoir la connaissance du fait religieux et des religions implantées sur le territoire français, au regard notamment de leur organisation et de leurs doctrines dans le but de créer un espace de dialogue entre les publics de tradition spirituelle, philosophique ou intellectuelle variée et de favoriser les échanges interculturels et interprofessionnels au sein de la sphère universitaire.

Cette formation offre une approche universitaire, pluridisciplinaire, rationnelle, scientifique et non-confessionnelle, du fait religieux et de la laïcité, en même temps qu'une introduction au contexte socio-historique, au droit et aux institutions de la France, ainsi qu'une approche sur la radicalité. Ce diplôme universitaire apparaît ainsi comme une source de reconnaissance et d'un statut plus gratifiant, pour des personnes, musulmanes ou non, demandeurs de formations sur le fait religieux en général et sur l'islam en particulier.

L'objectif général du Diplôme d'Université « Valeurs de la République et Religions » est de contribuer à une meilleure insertion de la pratique des religions dans le cadre des lois de la République. Cette formation universitaire veut améliorer la connaissance d'une part, des normes applicables aux institutions et activités religieuses et, d'autre part, des principes républicains, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, telles qu'elles sont exprimées notamment par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, de la règle de la laïcité en particulier, qui garantit la liberté de conscience et le libre exercice du culte dans le cadre de la neutralité religieuse de l'État. Cette formation universitaire a pour but de permettre aussi de mieux appréhender la diversité culturelle et religieuse de la société française contemporaine.

SIRI AURELIEN

Directeur du Centre Universitaire de Mayotte



PUBLIC VISÉ :

Cette formation s'adresse à un large public :

- fonctionnaires (élus, agents des préfectures, enseignants, travailleurs sociaux, éducateurs, référents ou correspondants « laïcité » de chaque administration...), agents contractuels de droit public, agents en contrat aidé, agents qui exercent des fonctions au contact du public (*conformément à la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique*)
- cadres religieux des différents cultes (chrétiens, musulmans, imams exerçant dans les lieux de prière, maîtres coraniques...)
- personnes susceptibles de remplir des missions d'aumônerie et aumôniers de tous cultes travaillant dans des établissements pénitentiaires, des établissements hospitaliers et dans l'armée (*le Décret n° 2017-756 du 3 mai 2017 rend obligatoire, pour les aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires rémunérés et nouvellement recrutés, l'obtention d'un diplôme après le suivi d'une formation civile et civique agréée, comprenant un enseignement sur les grandes valeurs de la République*)
- anciens Cadis de Mayotte et leurs secrétaires greffiers, devenus ou appelés à devenir des médiateurs sociaux

- ministres du culte récemment arrivés sur le territoire français
- salariés du secteur privé concernés par le fait religieux
- responsables associatifs religieux ou de la société civile
- étudiants.

CALENDRIER :

- Pré-rentree : **octobre 2020 (date à déterminer)**
- Début des cours : **mi-octobre 2020**
- Horaires : il s'agit d'une formation continue. Quand il s'agira d'universitaires venant de l'Hexagone, la formule consistera en général en cours du soir en session intensive du lundi au vendredi (de 16h à 19h ou de 17h à 19h, a priori 3 sessions). Sinon les cours se dérouleront principalement le samedi matin.

DURÉE, EFFECTIFS ET LIEU :

- Volume horaire total : **145 heures**
- 30 candidats (max.)
- Lieu : les enseignements sont dispensés en France par le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte, établissement d'enseignement supérieur public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministre de l'Enseignement supérieur, et sont localisés à Dombeni sur le site du Centre Universitaire de Mayotte.

VALIDATION DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'EXAMEN :

Les connaissances acquises au cours de cette formation font l'objet d'une évaluation en vue de la délivrance du diplôme.

Les examens ont lieu après la fin des enseignements et les résultats sont proclamés à la fin de la session unique d'examens. Les examens terminaux sont constitués de deux épreuves :

1° un écrit : QCM permettant de vérifier l'acquisition des connaissances

2° un grand oral devant un jury :

- Première partie : un sujet tiré au sort de mise en situation pratique

- Seconde partie : des questions à l'issue de la réponse apportée au cas pratique

La réussite aux examens entraîne la délivrance d'un diplôme d'établissement universitaire.

Condition de validation du diplôme : moyenne générale aux examens terminaux.

Possibilité de validation en deux ans maximum.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Ce diplôme universitaire est ouvert à tous, dans la limite des places disponibles. Aucune condition de diplôme n'est exigée pour l'inscription à cette formation. L'admission sera prononcée après examen du dossier de candidature par une commission de sélection. Le dossier de candidature se compose :

1° d'un *curriculum vitae*

2° d'une lettre de motivation

3° d'une copie du contrat de travail

4° de la copie du dernier diplôme obtenu.

Le dossier complet doit être déposé ou envoyé par courrier ou par courriel à la responsable administrative du diplôme (voir page 8). La date limite de dépôt du dossier est fixée au **18 septembre 2020**.

COÛT DE LA FORMATION :

300 euros

Prise en charge possible par l'institution dont relève l'agent (lettre d'engagement à fournir)

Gratuit pour les étudiants et personnels du CUFR

ENSEIGNEMENTS :

Les enseignements sont profanes et non religieux. Ils sont de niveau universitaire.

Les enseignements sont dispensés en présentiel sous forme de conférences (cours théoriques) et d'ateliers en groupe (sessions de cas pratiques). De nombreux supports seront utilisés : vidéos, *power point*.

CONTENU DE LA FORMATION :

Unité 1. Sciences des religions (65 heures)

- Module 1 : Histoire religieuse de la France (15 heures)

Après une présentation historiographique, le cours s'attachera à montrer la différenciation l'histoire de l'histoire ecclésiastique, c'est-à-dire entre à forte connotation confessionnelle et pastorale et une démarche scientifique qui s'insère dans l'histoire économique, sociale et politique. Ce faisant, outre le développement du christianisme à partir de l'époque romaine, ce cours s'attachera à présenter le monopole catholique sur les populations du Moyen âge, la manière dont il s'est enraciné (institutions, pratiques liturgiques, socialisation, lien entre monarchie et légitimité divine), la longue répression de la dissidence religieuse (catharisme, religions populaires, sorcellerie, christianisme non catholique, implantation-répression des protestantismes/tolérance-persécution), le rejet de l'altérité religieuse non chrétienne (le sort fluctuant des populations juives, le rapport très conflictuel, féodal puis colonial au monde musulman, croisades, guerres. Ce panorama servira à expliquer l'actuelle diversité religieuse de la population française et à décrire l'implantation récente de l'Islam en France, en rapport avec la composition de son territoire (métropole et outre-mer). Le cours se terminera sur les derniers phénomènes de notre époque : sécularisation d'un côté et revendications religieuses de l'autre.

- Module 2 : Sociologie des religions en France (15 heures)

Ce cours s'attachera à explorer les études sur les religions en France et dans le monde, prises sous leur angle sociologique, c'est-à-dire à travers leurs expressions historiques, culturelles et sociales, et ce, de la Révolution française à nos jours.

Il reviendra sur les grands paradigmes de la sociologie des religions à savoir la définition des concepts de laïcisation et de sécularisation et leurs évolutions récentes telles qu'elles ont été mis en évidence dans le cadre de la discipline sociologique. Plusieurs exemples nationaux seront présentés.

Puis il s'intéressera aux enjeux historiques et académiques d'une approche confessionnelle et/ou laïque des religions tant hier qu'aujourd'hui. Il analysera les productions récentes en sociologie des religions et présentera leurs résultats et les enjeux qu'ils recouvrent. Un temps sera consacré à la présentation d'un champ relativement nouveau : la sociologie de la laïcité en France.

Il se conclura par une étude sociologique des formes prises par la gestion du pluralisme religieux en France, dans le cadre d'une République laïque, que ce soit en métropole ou en Outre-mer.

Plan :

- Laïcisation et sécularisation en France et dans le monde (XIXe-XXIe siècles).
- Etudier les religions : de l'approche confessionnelle à l'approche académique laïque, les différentes écoles et leurs enjeux.
- Les différents champs de la sociologie des religions (sociologie du catholicisme et des minorités religieuses et/ou philosophiques).
- Sociologie de la laïcité ou la laïcité prise comme objet d'études : le débat entre les valeurs et les principes juridico-politique.
- Religions et gestion du pluralisme en France et en Outremer de la Révolution à nos jours.

- **Module 3 : Géopolitique du Moyen orient et du djihad global** (20 heures)

Ce cours présentera les concepts clés de l'islam et plus particulièrement l'approche littéraliste du sunnisme à travers le salafisme et le djihadisme ainsi que relations internationales et la géopolitique du moyen orient de la fin du califat ottoman à DAESH et abordera une histoire du djihad global.

- **Module 4 : Approche culturelle des religions** (15 heures)

Il s'agit à travers ce module de dresser quelques points de convergences et de divergence entre les trois religions monothéistes. Trois axes nous permettront d'aborder ces points :

- 1° Les figures emblématiques telles que les prophètes : Moïse, Ibrahim, Joseph, Marie, Jésus...
- 2° L'image des juifs et des chrétiens dans la bible et le Coran
- 3° Les rites et pratiques

Unité 2. Droit et religions (60 heures)

- **Module 5 : Institutions de la République française, laïcité et religions** (30 heures)

- Aspects théoriques (15 heures) :

I. Régime de séparation

- Rappel historique : gallicanisme, révolution, concordat et loi de 1905
- Définition : neutralité de l'Etat vis-à-vis des croyances et religions, liberté de religion, pluralisme
- Principe juridique : Un principe à valeur constitutionnelle
- Les grandes lois laïques et leur interprétation par le Conseil d'Etat

II. Les valeurs de la République Française

III. Islam et République

A) L'islam en France

- 1) Les Français musulmans : entre intégration, divisions et affirmations identitaires
- 2) L'approche littéraliste, phénomènes de radicalisation

B) L'islam de France

- 1) La volonté de l'Etat d'identifier un interlocuteur
- 2) L'instance de dialogue

- Analyse pratique (10 heures)

L'intervention sera organisée afin de donner aux étudiants des clés pour mieux appréhender les situations impliquant le fait religieux dans leur pratique professionnelle et religieuse. A chaque séance correspondra un thème (l'école, vie et mort, la visibilité, les demandes religieuses, le rapport à la différence) et un objectif pédagogique (savoir utiliser les règles juridiques, enlever le caractère religieux du fait, apprendre à se décentrer, connaître son rapport au conflit, l'ouverture à la différence).

- **Module 6 : Libertés fondamentales et droit des religions** (15 heures) Cette unité d'enseignement situe les religions dans la sphère du droit privé. Elle présente les relations entre les religions et le droit des personnes et de la famille, entre le monde du travail et de l'entreprise face aux religions, mais aussi du fait religieux face aux statuts personnels.

1. Droit de la famille et religions

Cet enseignement a pour objectif de maîtriser le fait religieux face au droit des personnes et de la famille :

- l'individualisation de la personne (nom, prénom),
- l'intégrité physique (circoncision, transfusions sanguines, dons d'organes),
- la vie privée et la religion,
- le couple et la religion.

2. Droit du travail et religions

Cet enseignement a pour objectif de connaître les liens unissant religions et organisation du travail et de l'entreprise :

- les religions et les entreprises privées,
- les religions face aux pratiques commerciales.

Le cours traite notamment de l'expression et de la gestion du fait religieux en entreprise :

- analyse des situations liées au comportement, au jeûne, à la prière, aux signes religieux, aux fêtes religieuses et aux rites alimentaires ;
- étude de la jurisprudence récente et études de cas.

La problématique des libertés fondamentales et du droit des religions est devenue centrale dans les rapports que l'Etat entretient avec ses citoyens comme avec les institutions culturelles. Les conventions internationales, la législation française et la jurisprudence ont su poser, depuis des décennies, le cadre d'un vivre-ensemble à ajuster sans cesse. Les quinze heures consacrées à l'entrecroisement du fait religieux et des libertés fondamentales permettront l'étude de ces ajustements. Nous verrons ainsi à quel point la dimension religieuse traverse la plupart de ces libertés (liberté de conscience, d'expression, d'association, d'entreprendre, d'enseignement, droits à la vie privée et à une vie familiale) et comment la loi et le juge se saisissent des situations concrètes où ces mêmes libertés croisent la liberté religieuse dans notre société (vie humaine, mariage, filiation, école, emploi, entreprise, armée, hospitalisation, prison, funérailles...).

- Module 7 : **Droit privé et religions** (10 heures)

Cette unité d'enseignement situe les religions dans la sphère du droit privé. Elle présente les relations entre les religions et le droit des personnes et de la famille, d'une part entre la religion et le monde du travail et de l'entreprise face aux religions, mais aussi du fait religieux face aux statuts personnels. La problématique des libertés fondamentales et du droit des religions est devenue centrale dans les rapports que l'état entretient avec ses citoyens comme les institutions culturelles. Les conventions internationales, la législation française et la jurisprudence.

1. Droit de la famille et religions

Cet enseignement a pour objectif de maîtriser le fait religieux face au droit des personnes et de la famille :

- l'individualisation de la personne (nom, prénom),
- l'intégrité physique (circoncision, transfusions sanguines, dons d'organes),
- la vie privée et la religion,
- le couple et la religion.

2. Droit du travail et religions

Cet enseignement a pour objectif de connaître les liens unissant religions et organisation du travail et de l'entreprise :

- les religions et les entreprises privées,
- les religions face aux pratiques commerciales.

Le cours traite notamment de l'expression et de la gestion du fait religieux en entreprise :

- analyse des situations liées au comportement, au jeûne, à la prière, aux signes religieux, aux fêtes religieuses et aux rites alimentaires ;
- étude de la jurisprudence récente et études de cas.

- Module 8 : **Droit public et religions** (10 heures)

1. Droit administratif des religions :

Cet enseignement a pour objectifs de savoir définir l'espace public et comprendre les enjeux de la distinction "public/privé", connaître les restrictions apportées à la liberté de religion des agents publics et des usagers du service public, savoir de quels outils juridiques les autorités publiques disposent pour

assurer le maintien de la laïcité dans les établissements. Ce cours aborde l'ordre public et les religions (par exemple les manifestations religieuses sur la voie publique).

2. Droit public des cultes :

Cet enseignement développe les normes régissant l'organisation des cultes (régimes des associations culturelles, des édifices du culte, statut des ministres du culte et fiscalité des cultes) et la police des cultes (obligations respectives des autorités publiques et religieuses).

Unité 3. Approche de la radicalité (15 heures)

- Module 9 : **Dérives sectaires et indicateurs de basculement** (15 heures)

Ce cours analysera les processus de radicalisation à travers la problématique d'emprise mentale et de dérive sectaire.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Responsable pédagogique :

THILLE Frantz, *Professeur agrégé d'Histoire au Centre Universitaire de Mayotte*. Référent laïcité.

Intervenants :

COUARD Julien, *Maître de conférences en droit public à l'Université de Toulon Sud-Var, corédacteur en chef de l'annuaire Droit et Religions, chargé de cours à l'Université Catholique de Lyon*

FULCHIRON Hugues, *Professeur des Universités en droit privé à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Président honoraire et Doyen honoraire de l'Université Jean Moulin Lyon 3*

IACONO Geneviève, *Maître de conférences en Sciences H.D.R. en droit public, Emérite, à l'université Lyon2* ou **DEDRY Serge**, *Docteur en droit public de l'Université de Lyon*

LAMOUCHI Wassim *Professeur d'Histoire-géographie dans l'Académie de Mayotte, Diplômé en Droit public*

LAUBIES Guillaume, *Doctorant en histoire du Droit et des institutions à l'Université de Toulouse*

PORTIER Philippe, *Directeur d'études à l'École pratique des hautes études (Paris-Sorbonne) Chaire « Histoire et sociologie des laïcités », Directeur du Groupe Sociétés, Religions, Laïcités, Agrégé de science politique, Membre des comités éditoriaux des Archives en Sciences Sociales des Religions et de Teoria e cultura, Directeur des deux collections : « L'Univers des Normes » et « Sciences des Religions » aux Presses Universitaires de Rennes.*

THILLE Frantz *Professeur agrégé d'Histoire au C.U.F.R. référent laïcité, intervenant dans les actions de prévention de la radicalité et dans le cadre du dispositif PLAT (Plan de lutte antiterroriste)*

Jean-François Lavaud *Assistant pédagogique et administratif des départements (relais informations sur les DU et LP)*

Jean-francois.lavaud@univ-mayotte.fr

Tél. 0269 61 07 62 Poste 339

Hafidhou SOUFOU, *Gestionnaire scolarité MG, SV et DU*

Tél. 0269 61 07 62 Poste 321

E-mail : hafidhou.soufou@univ-mayotte.fr

Accueil du lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 12h30.
Le responsable de la formation reçoit uniquement sur rendez-vous.



Cérémonie officielle de remise des diplômes universitaires le 22.10.2016

Annexe financière
Diplôme d'université "Valeurs de la République et Religions"
Session 2020-2021



	OBJET	MONTANT	OBSERVATIONS
R E C E T T E S	Droits de la formation continue	5 400,00	Effectif attendu : 20 auditeurs dont 2 exonérés tarif applicable : 300€ par auditeur
	Autre subvention ? Politique de la ville ?		
	Subvention spécifique du ministère de l'Intérieur	15 000,00	Instruction par le bureau central des cultes
	Participation du CUFR	-974,60	Reste à charge par l'établissement
	Total RECETTES	19 425,40 €	

	Charges directes liées à la formation		
D E P E N S E S	Annonces, insertion dans les journaux, publicité	500,00	réalisation de la plaquette de présentation, inserts dans la presse locale
	Déplacement et missions	10 838,00	Coût paramétrique moyen de 2709,50€ par missionnaire : transport 1.700€, hébergement 609€, défraiement repas 220,50€ navette 180 € (base 4 missionnaires)
	Heures de formation	8 087,40	Référentiel de 180 heures EqTD (y compris rémunération responsable DU) avec un coût charge horaire de 44,93€
	Charges indirectes		
	Frais généraux	15 232,25	contribution aux dépenses d'administration et de logistique (papier, reprographie...) (1 175 930€/1544* 20 auditeurs)
	Total DEPENSES	19 425,40 €	

nombre d'auditeurs (dont 2 gratuits)	20
COUT moyen par auditeur	971,27 €

Dépenses d'administration et de logistique exécutées au 31/12/2019 1 175 929,88 € (Chapitre des services généraux CR940) Prorata retenu : promotion de 20 auditeurs pour 1 544 étudiants inscrits au CUFR soit contribution fixée à 0,58% du budget des services généraux (soit 15 232,00 €)